

AIDES A LA MOBILITE DANS LE SECTEUR UNIVERSITAIRE

2013 / 2014

Séminaires universitaires franco-allemands dans l'enseignement supérieur

L'OFAJ apporte son soutien à des programmes de courte durée à composante scientifique (séminaires à thème, ateliers, universités d'été, mise en place de réseaux) permettant d'amorcer ou de renforcer la coopération franco-allemande entre établissements d'enseignement supérieur et de favoriser la mobilité des étudiants et doctorants. Des projets organisés par des collectifs d'étudiants et de doctorants peuvent être également subventionnés. L'OFAJ soutient aussi des programmes trinationaux.

Aides financières

- subvention pour frais de voyage
- subvention pour frais de séjour
- subvention pour frais d'animation linguistique, de traduction et d'intervenants

Date limite de dépôt des demandes de subvention

3 mois avant le début du programme

Pour plus d'informations :

www.ofaj.org/seminaires-universitaires

Bourses pour stages pratiques en Allemagne

pour étudiants de toutes disciplines en licence/Bachelor (bac + 3). Le montant de la bourse s'élève à 300 € par mois et reste limité à 900 € pour 3 mois. A cela s'ajoute une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.

Conditions de candidature

- être âgé de moins de 30 ans et résider de façon permanente en France
- avoir une bonne connaissance de l'allemand
- effectuer un stage pratique obligatoire ou vivement recommandé dans une institution / entreprise
- durée du stage : 4 semaines minimum

Date limite de dépôt des candidatures

1 mois avant le début du stage

Pour plus d'informations :

www.ofaj.org/stages-pratiques-pour-etudiants

Bourses pour futurs enseignants

Veuillez consulter le lien suivant : www.ofaj.org/bourses-pour-futurs-enseignants



Bourses pour recherches documentaires en Allemagne

pour étudiants et jeunes chercheurs de toutes disciplines, qui souhaitent effectuer un séjour destiné à des recherches documentaires, collectes d'informations, interviews, etc. auprès d'institutions ou de personnalités en Allemagne. Le montant de la bourse s'élève à 300 € pour un mois et 150 € pour deux semaines. A cela s'ajoute une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.



Conditions de candidature

- être âgé de moins de 30 ans et résider de façon permanente en France
- avoir une bonne connaissance de l'allemand
- être inscrit en licence, master ou en thèse
- préparer un mémoire ou une thèse nécessitant des recherches documentaires en Allemagne
- durée du séjour : 2 semaines minimum

Date limite de dépôt des candidatures

1 mois avant le début du séjour

Pour plus d'informations :

www.ofaj.org/recherches-documentaires



Bourses pour séjours d'études en Allemagne pour étudiants de conservatoires supérieurs de musique et écoles d'art dramatique/écoles des beaux-arts

Le montant de la bourse s'élève à 300 € par mois pour un séjour d'études de 2 à 5 mois. A cela s'ajoute une subvention forfaitaire pour les frais de voyage. L'OFAJ accorde une bourse par établissement et par année universitaire.

Conditions de candidature

- être âgé de moins de 30 ans
- être inscrit en conservatoire supérieur de musique, école d'art dramatique ou école des beaux-arts
- résider de façon permanente en France
- avoir une bonne connaissance de l'allemand

Date limite de dépôt des candidatures

- 15 décembre de chaque année pour un séjour pendant le semestre d'été
- 15 juillet de chaque année pour un séjour pendant le semestre d'hiver

Pour plus d'informations :

www.ofaj.org/sejours-d-etudes

www.ofaj.org/bourses-pour-etudiants-d-ecoles-d-art

Bourses pour cours de langue intensif en Allemagne

Ces bourses peuvent être attribuées pour un cours de 3 à 4 semaines. Le cours doit impérativement précéder le séjour envisagé et être suivi en Allemagne dans un centre linguistique agréé par l'OFAJ. Le montant de la bourse s'élève à 900 € pour un cours de langue de 4 semaines, 675 € pour un cours de 3 semaines. A cela s'ajoute une subvention forfaitaire pour les frais de voyage.

Conditions de candidature

- être âgé entre 18 et 30 ans et résider de façon permanente en France
- avoir un projet professionnel, d'études ou de recherche suite au cours de langue

Date limite de dépôt des candidatures

2 mois avant le début du cours prévu

Pour plus d'informations :

www.ofaj.org/cours-de-langue-intensif

